

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-U53-83**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « Règlement numéro 2020-U53-83 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Hb 223 à l'égard de la catégorie d'usage communautaire d'envergure et des normes correspondantes » a été adopté par le conseil de la Ville le 20 octobre 2020 et **est entré en vigueur le 26 novembre 2020**.

Un certificat de conformité a été émis le 26 novembre 2020 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Ajouter à la Grille des usages et des normes de la zone « Hb 223 », de la catégorie d'usage communautaire de type « communautaire d'envergure » et normes correspondantes ;

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 octobre 2020) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 décembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière